Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250320AR044NB

Arrêté portant réglementation du stationnement Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant le départ et l'arrivée du 3ème rallye cartographique « Carto du Pays du L in » sur la Place du Général de Gaulle à Hondschoote le Samedi 26 Avril 2025,
Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule (sauf rallye) sera interdit le Samedi 26 Avril 2025 de 7H00 à 10H00 et de 15H00 à 18H00, Place du Général de Gaulle à Hondschoote :

- Dans la partie comprise entre le N°17 et le N°23 inclus,
- Sur le parking situé derrière la statue du Général de Gaulle.
- Dans la partie comprise entre le N°36 et la statue de la Victoire,
- De part et d'autre de l'ilot central situé face au point « Hub Mobilité ».

Article 2° - Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et les organisateurs du rallye.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.

M. le Garde Champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. David BARBARY – Président de l'USH Omnisports, pour information et exécution.

M. Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 20 MARS 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

VILLE D'HONDSCHOOTE ★ NORD ★